

Procès Verbal séance Conseil Municipal du 05 06 2026 à 18h15 en salle de réunion mairie

Le cinq juin deux mil vingt six, à dix huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence du Maire, Monsieur Robert BILLORE.

Présents : Béatrice BÉGLIOMINI, Robert BILLORE, Nadine BINOIS, Mélanie GREZ, Nicolas GREZ, Françoise GUILBAUD, David HECQUEFEUILLE, Pascal LAUNAY, Noël POIREL, Ingrid VADUREL.

Excusé ayant donné Pouvoir : néant

Absent : Manuel FERREIRA

Date de la convocation : 28/05/2026

David HECQUEFEUILLE est élu secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Élections Sénatoriales
 - o Désignation du délégué
 - o Désignation des 3 suppléants

1 / ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ ET DES 3 SUPPLÉANTS ÉLECTIONS SÉNATORIALES : 2026-033

VU le code électoral et notamment les articles L283 à L293 et R131 à R148 ;

VU la circulaire NOR INTP2611651C du ministère de l'intérieur ;

VU le décret 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU la note du Préfet de la Somme du 18 mai 2026 ;

VU la convocation des conseillers municipaux en date du 28 mai 2026 pour l'élection du délégué et des suppléants ;

VU le procès verbal de désignation du délégué et des suppléants ;

CONSIDÉRANT que dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers municipaux élisent 1 délégué et 3 suppléants ;

Composition du bureau électoral présidé par le maire, Robert BILLORE :

Le secrétaire M. David HECQUEFEUILLE,

Les 2 conseillers municipaux les plus âgés, Mmes Françoise GUILBAUD et Nadine BINOIS,

Les 2 conseillers municipaux les plus jeunes, Mmes Ingrid VADUREL et Mélanie GREZ.

Après élection :

Est désigné **au premier tour** comme **délégué** :

- **Robert BILLORE avec 10 voix**

Sont désignés **au premier tour** comme **suppléants** dans l'ordre décroissant car même nombre de voix :

- **Pascal LAUNAY avec 10 voix**
- **David HECQUEFEUILLE avec 10 voix**
- **Nicolas GREZ avec 10 voix**

Le procès verbal a été signé par l'ensemble des membres du bureau, transmis à la sous-préfecture de Péronne et joint à la délibération lors de l'envoi au contrôle de légalité.

Fin séance 18h45